

COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 19.04.11

De Mrs VANTHUYNE Guy et CRETTE Patrice, Adjoint au Maire
Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

En préambule, Mme le Maire relate les propos du Préfet de Vendée recueillis lors d'une réunion. Le Préfet sensibilise les élus sur leur devoir de prévention et de sécurité.

I. Adoption du Procès verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2011

Aucune modification n'étant demandée, le PV de la réunion du Conseil Municipal du 28/03/2011 est approuvé à l'unanimité.

II. Finances communales

1) Comptes administratifs et comptes de gestion 2010 * Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr VANTHUYNE Guy, 1^{er} Adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2010 dressés par Mme BERTHAUX Catherine, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

a) Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer comme ci-après ;

b) Constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

c) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

d) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;

e) Approuve les comptes de gestion dressés par le Receveur Percepteur

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2010

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE						
Résultats reportés						
- excédent fonctionnement exercice 2009				297 527,47 €		297 527,47 €
Opérations de l'exercice	1 769 959,55 €	1 914 057,48 €	1 294 235,03 €	824 559,71 €	3 064 194,58 €	2 738 614,24 €
TOTAUX	1 769 959,55 €	1 914 057,48 €	1 294 235,03 €	1 222 087,18 €	3 064 194,58 €	3 036 144,66 €
<i>Résultats de l'année 2010</i>		144 097,93 €	172 147,85 €		28 049,92 €	

2) Vote du Budget primitif 2011 * Commune

Le Conseil Municipal, adopte, par 13 voix favorables, le budget primitif 2011 pour la section fonctionnement, qui s'équilibre à 2.474.390,00 €.

BUDGET PRIMITIF 2011
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
		montant	% dép. réelles			montant	% rec. réelles
Cptes 60	Achats matériaux et fournitures (eau, électricité, combustibles, alimentation, fourn. Scolaires, biblio., etc...)	217 500,00 €	10,20%	Cptes 70	Produits des services (concessions, redevances, remboursements autres organismes, budgets annexes)	378 816,00 €	16,08%
Cptes 61	Services extérieurs (Tx entretien, voirie, bâtiments, contrats maintenance, etc...)	185 120,00 €	8,68%	Cptes 73	Impôts et Taxes (contributions directes, droits de place, taxe séjour, taxe additionnelle)	1 212 238,00 €	51,47%
Cptes 62	Autres (honoraires, fêtes, publications, téléphone, affranchissements, etc...)	72 435,00 €	3,40%	Cptes 74	Dotations de l'Etat (DGF, DSR, dotation péréquation, DGD, autres particip. Etat/Département, compensation exo...)	663 257,00 €	28,16%
Cptes 63	Impôts et taxes (Taxes foncières, taxe s/PC, autres)	7 300,00 €	0,34%	Cptes 74	Participations des communes (particip. École publique, resto. Scolaire)	55 069,00 €	2,34%
Cptes 73	Impôts et taxes (dégrèvements, FNGIR, revert tax séjour...)	207 619,00 €	9,74%	Cptes 75	Autres produits de gestion courante (revenus des immeubles)	37 900,00 €	1,61%
Chap. 012	Charges de Personnel (Salaires et charges)	832 647,00 €	39,06%	Cptes 64	Atténuation de charges (remb. s/rémunérations CAE/ind. journalières)	5 000,00 €	0,21%
Cptes 65	Autres charges de gestion courante (indemnités élus, participations, subventions)	523 292,00 €	24,55%	Cptes 76	Produits financiers	10,00 €	0,00%
Cptes 66	Charges financières (intérêts emprunts)	79 500,00 €	3,73%	Cptes 77	Produits exceptionnels (dégrèvements, remb.sinistres)	2 970,00 €	0,13%
Cptes 67	Charges exceptionnelles (titres annulés, livres prix école publique...)	1 550,00 €	0,06%				
Chap. 022	Dépenses imprévues	5 000,00 €	0,24%				
	Sous total dépenses réelles	2 131 963,00 €	100,00%		Sous total recettes réelles	2 355 260,00 €	100,00%
Chap. 023	Opérations d'ordre entre sections	119 130,00 €		Cptes 77	Produits exceptionnels (cession terrains)	119 130,00 €	
Chap. 023	Virement à la section d'investissement	223 297,00 €					
	TOTAL	2 474 390,00 €			TOTAL	2 474 390,00 €	

Le Conseil passe ensuite à l'examen de la section investissement. Le Conseil Municipal, adopte, par 13 voix favorables, le budget primitif 2011 pour la section investissement qui s'équilibre par un emprunt de 620.301,92 € pour un montant de dépenses de 1.765.246,85 €.

BUDGET PRIMITIF 2011
SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
1) Virement sect'fct ex.11	223 297,00 €	1) Déficit inv.2010 reporté	172 147,85 €
2) FCTVA	140 346,00 €	2) Capital des emprunts	216 000,00 €
3) Taxe Locale d'Equipement	141 556,00 €	3) Frais études	36 250,00 €
4) Excédent fct ex. 2010	144 097,93 €	4) Tx et matériels Cpte 23 & 21	1 340 849,00 €
5) Excédent inv.10	- €	a) Voirie	865 563,00 €
6) Subventions sur tx engagés	376 518,00 €	* Murs Champ Foire & Cimetière	29 644,00 €
a) Département	130 265,00 €	* SyDEV (éclairage/effact réseaux)	128 624,00 €
b) Région	139 500,00 €	* Aménag. Rte Fontaine T3	91 428,00 €
c) Etat	106 753,00 €	* Aménag. Rue Chemin de Fer	238 553,00 €
7) PVR & Convention avec lotisseurs	- €	* Aménag. Rue du Calvaire	60 116,00 €
8) Produits des cessions (Chap.024)	119 130,00 €	* Aménag. Sécurité Moricq	59 238,00 €
	1 144 944,93 €	* Aménag. Rue des Blés d'Or	26 935,00 €
		* Aménag. Sécurité rue de la Dugeonnière	35 410,00 €
		* Aménag. Rue de la Brime/rue J.Barbot	8 554,00 €
		* Aménag. Sente piétonne du Champ de Foire	20 365,00 €
		* Travaux voirie divers	85 056,00 €
		* Travaux mise accessibilité centre Bourg PAVE	50 000,00 €
		* Travaux espace vert route Pont du Poiré	18 258,00 €
		* Mobilier urbain divers	13 382,00 €
9) Emprunt	620 301,92 €	b) Bâtiments & Structures communales	475 286,00 €
		* Eglise	13 481,00 €
		* Centre Loisirs et Périscolaire Extension	14 665,00 €
		* Ecole Publique	26 871,00 €
		* Mairie	172 601,00 €
		* Salle de l'Amitié	21 671,00 €
		* Restaurant scolaire	6 200,00 €
		* Service technique	36 925,00 €
		* Salle Polyvalente "La Détente"	1 727,00 €
		* Serv.Police Municipale	6 341,00 €
		* Théâtre	157 333,00 €
		* Cimetière	17 471,00 €
3) Vote des impôts directs locaux			
TOTAL GENERAL REC.INV. 2011	1 765 246,85 €	TOTAL GENERAL DEP. INV. 2011	1 765 246,85 €

Mr VANTHUYNE Guy, vice-président de la commission « Finances et budgets » informe le Conseil Municipal que le système des taux d'imposition change à compter de cette année. Les taux concernant la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le non bâti, et la contribution foncière des entreprises (CFE) ont été remaniés et comprennent désormais la part départementale et la part de l'Etat.

Il propose à l'assemblée délibérante plusieurs simulations portant maintien ou augmentation des taux d'imposition des taxes communales.

Mr VANTHUYNE Guy, précise qu'un « excédent de fonctionnement est indispensable pour financer les investissements et limiter l'emprunt.

Le Conseil municipal, par 8 voix favorables, 3 contre et 2 abstentions,

➤ DECIDE d'augmenter le taux de chaque taxe communale de 5%,

➤ SOULIGNE que les taux des quatre taxes et du produit attendu 2011 se décomposent comme suit :

Nature des impôts	bases 2011 prévisionnelles	taux 2010	Produit fiscal avec taux 2010	taux 2011 + 5%	Produit fiscal avec taux 2011
Habitation	3 252 000	21,72%	706 334 €	22,81%	741 781
Foncier (bâti)	1 918 000	13,29%	254 902 €	13,95%	267 561
Foncier (non bâti)	134 300	39,75%	53 384 €	41,74%	56 057
CFE	240 900	20,54%	49 481 €	21,57%	51 962
			1 064 101 €		1 117 361 €

III. Participation à l'Ecole Privée pour sortie pédagogique à Paris

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Ecole Privée Sainte Thérèse » et l'association des parents d'élèves de l'enseignement libre - APEL - organisent une sortie scolaire à Paris du 11 au 13 mai 2011.

Le programme comprend notamment la montée au 2ème étage de la Tour Eiffel, une croisière sur la Seine, la visite guidée du musée du Louvre, la visite guidée de Paris en autocar, une visite libre de Montmartre et du Musée Grévin.

Pour financer ce voyage, l'APEL sollicite une participation communale.

Mr VANTHUYNE Guy rappelle aux élus la règle des trois tiers appliquée antérieurement, définissant un triple financement des classes découverte (familles, amicale ou APEL et commune).

Mr VANTHUYNE Guy propose d'accorder un plafond de 55,33 € par élève anglais participant à la sortie pédagogique.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal présents ou représentés, à l'unanimité :

➤ **ACCORDENT** une participation communale de 55,33 € par élève anglais, conformément à la règle des 3 tiers définissant un triple financement des classes de découverte (familles, APEL et commune)

➤ **FIXENT** les modalités de versement. Cette subvention sera versée postérieurement au séjour. Elle est révisable en fonction du coût réel du voyage, sans toutefois pouvoir dépasser la somme fixée ci-dessus et en fonction du nombre d'enfants anglais ayant participé.

IV. Indemnité 2011 de gardiennage église

La Préfecture de Vendée précise, par circulaire, les modalités de revalorisation des indemnités de gardiennage des églises communales.

Ainsi le pourcentage maximal applicable à compter du 1^{er} janvier 2011 est de 0,49 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix favorables et 1 abstention

➤ Décide d'augmenter l'indemnité à la Paroisse Notre Dame de Lumière de 0,49 %, ce qui porte le montant de celle-ci de 362,56 € à 364,34 €.

➤ Cette indemnité est versée en deux parties, dans une périodicité semestrielle.

V. CDD saisonnier service technique d'Angles

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en raison de la forte activité des services techniques en saison estivale, elle souhaite le recrutement d'un agent des services techniques saisonnier à temps plein pendant l'été.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CREE** un emploi d'agent des services techniques contractuel du 1er juillet au 31 août 2011, en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (besoin saisonnier ou occasionnel) ;
- **ATTRIBUE** à cet agent une rémunération basée sur l'indice brut 297 majoré 295 ; lui attribue également si besoin les indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans la limite mensuelle de 25 heures, heures des dimanches et jours fériés compris ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de travail à conclure avec l'intéressé.

VI. Questions diverses

Signalétiques de déviation (route de la Tranche et route de la Moulinette)

Mr VANTHUYNE Guy réitère sa demande du 14 avril 2011 en bureau municipal de placer les signalétiques de déviation qui indiquent les commerces du centre bourg pendant la période des travaux réalisés rue du Chemin de Fer et rue du Calvaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21 heures 45.
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.